l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour consulter le Guide Méthodologique du Forfait d'Aide à la Modernisation et à l'Informatisation du cabinet pour l'exercice 2021, **cliquez ici**.

Pour consulter le Guide d'aide à la saisie des indicateurs du FAMI, **cliquez ici**.

Déclarez vos indicateurs FAMI 2021

Docteur,

La campagne de déclaration des indicateurs pour le Forfait d'Aide à la Modernisation et l'Informatisation du cabinet professionnel 2021 a démarré le **11 janvier 2022** pour les Chirurgiens-Dentistes.

Sur votre espace amelipro, téléservice « ma convention », vous pouvez renseigner vos indicateurs déclaratifs **jusqu'au 2 mars 2022 minuit**.

Les principales évolutions pour cette année sont les suivantes :

- Votre logiciel doit être compatible DMP pour valider l'indicateur 1 ;
- Votre logiciel doit disposer a minima, de la version 1.40 addendum 7 du cahier des charges SESAM-Vitale intégrant les avenants CCAM dentaire, 100% santé et suivi des factures en tiers payant (RSP 580) pour valider l'indicateur 2 ;
- Vous devez saisir vos horaires d'ouverture du cabinet sur amelipro via ce lien pour valider l'indicateur 3 :
- Pour les utilisateurs d'APICRYPT, seule la version 2 ouverte avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » est prise en compte pour valider l'indicateur 5 « disposer d'une messagerie sécurisée de santé ». La version Apicrypt V1 n'est plus recevable.

Exceptionnellement, afin de prendre en compte les évolutions intervenues sur les indicateurs 2 et 5, vous disposez jusqu'au 31 janvier 2022 pour mettre à jour vos équipements.

Pour rappel, l'indicateur 2 « disposer a minima, de la version 1.40 addendum 7 du cahier des charges SESAM-Vitale intégrant les avenants CCAM dentaire, 100% santé et suivi des factures en tiers payant (RSP 580) » et l'indicateur 4 « atteindre un taux de FSE supérieur ou égal à 70% » seront automatiquement mesurés par l'Assurance Maladie et ne sont pas à déclarer sur Amelipro.

Restant à votre disposition pour toute précision,

Cordialement,
Votre conseiller de l'Assurance Maladie